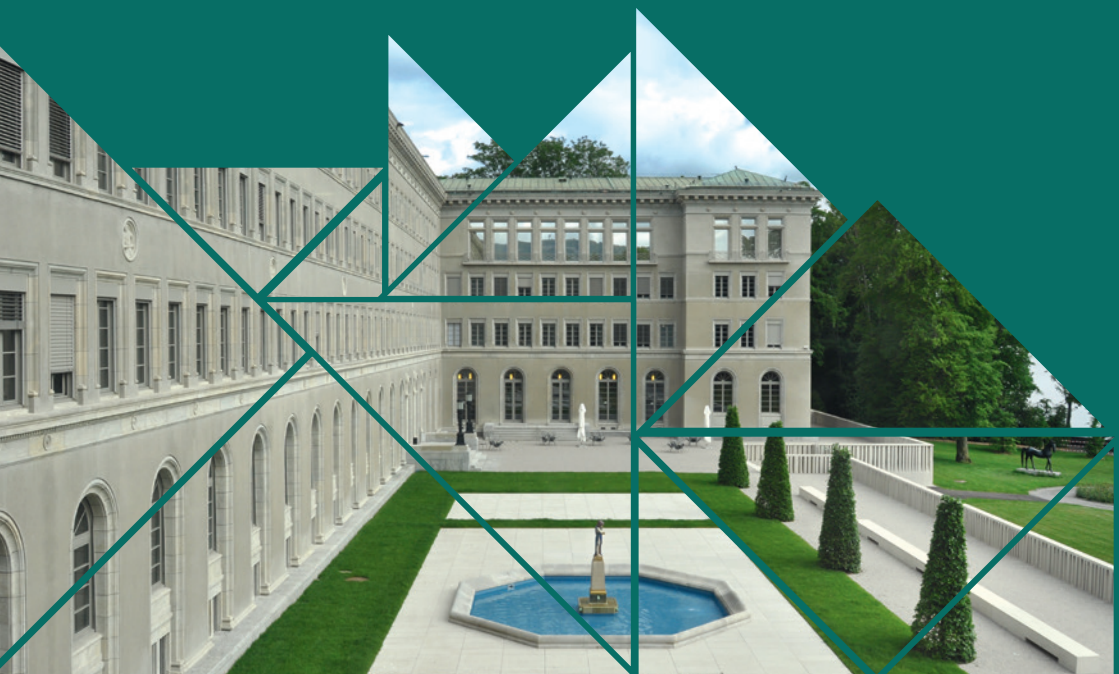


Accroissement du commerce
mondial et renforcement
des règles de l'OMC

ACCESSIONS À L'OMC

Le saviez-vous?

Depuis la création de l'OMC en 1995, 33 pays ont accédé à l'Organisation. Cela a donné lieu à plus de 20 000 pages de documents juridiques définissant les modalités spécifiques de leur accession. Ces accessions ont porté le nombre total de Membres de l'OMC à 161, comptant près de 7 milliards d'habitants et représentant 98% du commerce mondial.

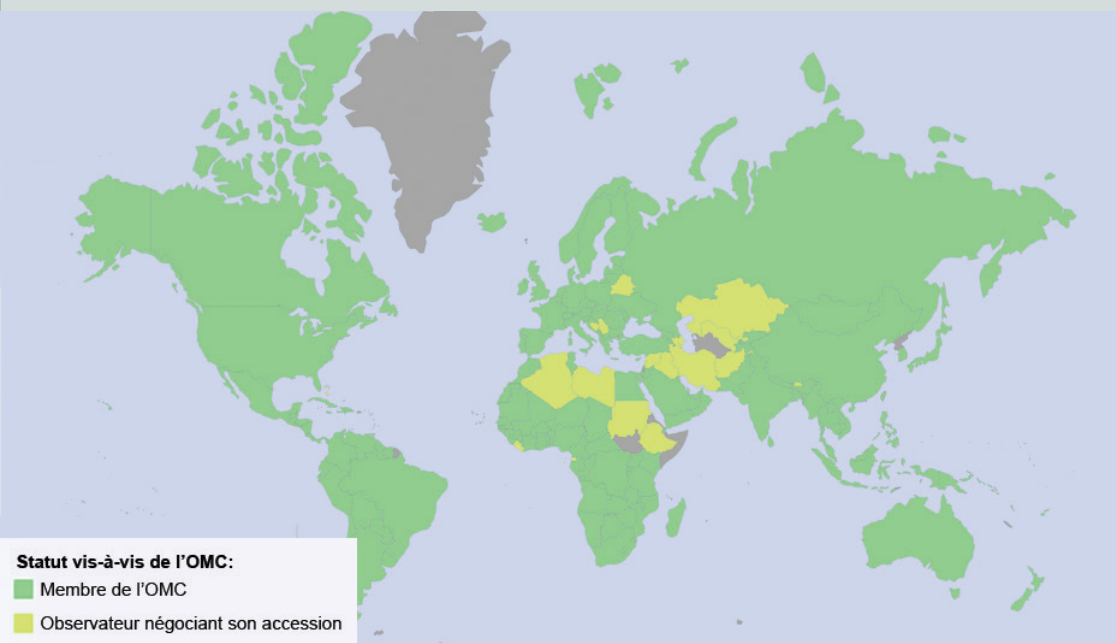


Le nombre de Membres ne cesse d'augmenter

Vingt-et-un autres pays sont en train de négocier leurs modalités d'accèsion et plusieurs autres ont fait savoir qu'ils souhaitent accéder à l'OMC (voir le graphique 1). L'article XII de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce dispose ce qui suit:

"Tout État ou territoire douanier distinct jouissant d'une entière autonomie dans la conduite de sa politique commerciale peut accéder à l'OMC à des conditions à convenir entre le requérant et les Membres de l'OMC."

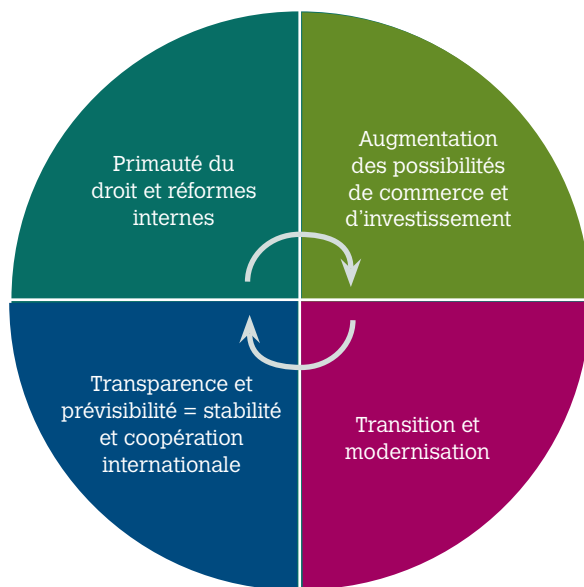
Graphique 1: Carte des Membres de l'OMC (au 24 septembre 2015)



Pourquoi les pays souhaitent-ils accéder à l'OMC?

L'augmentation continue du nombre de Membres de l'OMC au cours des 20 dernières années laisse penser que le "coût de l'exclusion" de l'OMC excède le "coût de l'accession". Les "protocoles d'accession" des nouveaux Membres, qui énoncent les modalités de leur accession et leurs engagements dans le cadre de l'OMC, se sont révélés importants, non seulement pour renforcer les règles commerciales multilatérales, mais aussi pour aider les gouvernements accédants à engager des réformes internes. Les négociations en vue de l'accession à l'OMC ont donc souvent contribué à l'amélioration de la gouvernance dans le pays (voir le graphique 2).

Graphique 2: Incidence de l'accession à l'OMC sur les réformes internes et la bonne gouvernance



Réformes internes déclenchées par l'accèsion à l'OMC

Au cours des négociations en vue de l'accèsion à l'OMC, il est demandé aux pays qui négocient leurs modalités d'accèsion d'évaluer dans quelle mesure leur législation et leurs pratiques liées au commerce sont conformes aux règles de l'OMC. Les pays qui ont accédé à l'OMC depuis 1995 ont notifié et promulgué plus de 7 000 textes législatifs pour mettre leurs lois en conformité avec les prescriptions de l'OMC. Pour un grand nombre de pays, cela a nécessité un processus complet de réforme législative.

Au cours des 20 dernières années, la quantité de textes législatifs notifiés à l'OMC par chaque pays accédant a plus que triplé. En moyenne, les pays qui ont accédé à l'OMC avant 2000 ont promulgué 81 textes législatifs, tandis que ceux qui ont accédé depuis 2012 en ont promulgué près de 300.

L'importance croissante accordée à la "primauté du droit" est attestée aussi par le plus grand nombre d'obligations contractées par les nouveaux Membres lors de leur accèsion. Par exemple, l'accèsion de la Bulgarie, en 1996, impliquait 22 obligations spécifiques, tandis que la conclusion des négociations d'accèsion du Kazakhstan, en 2015, a donné lieu à 118 obligations spécifiques – soit 5 fois plus.

Il y a eu aussi une augmentation notable de la longueur des documents d'accèsion, qui détaillent les réformes internes engagées par le pays accédant et les engagements résultant pour lui du processus de négociation. S'agissant des accèsions récentes, ces documents ont atteint 30 760 pages dans le cas du Kazakhstan, contre à peine 1 700 pages pour la Bulgarie en 1996.

300

Nombre moyen de textes législatifs
promulgués par les pays ayant
accédé à l'OMC après 2012



Améliorer les possibilités de commerce et d'investissement

Les négociations en vue de l'accession à l'OMC ont permis de créer de nouvelles possibilités commerciales pour les pays accédants en renforçant la compétitivité, la transparence et la prévisibilité de leur économie. L'investissement étranger direct (IED) entrant a tendance à augmenter considérablement après l'accession à l'OMC: au Cambodge, l'IED a augmenté de 565% entre 2007 et 2014, tandis qu'au Taipei chinois, il a augmenté de 128% entre 2002 et 2014, d'après le Rapport sur l'investissement dans le monde 2015 de la CNUCED.

Les pays qui ont accédé à l'OMC depuis 1995 représentent environ un cinquième du commerce mondial et du produit intérieur brut mondial, et plus d'un quart de la population mondiale.

Transition vers une économie de marché et adoption de nouvelles normes

Dans certains cas, l'accession à l'OMC a aidé à promouvoir les ajustements nécessaires pour assurer la transition vers une économie de marché. Le processus d'accession à l'OMC encourage aussi l'adoption des normes internationales, comme celles qui sont établies par le Codex Alimentarius (pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires) et par la Convention internationale pour la protection des végétaux.

Des négociations transparentes conduisent à une coopération internationale stable

Pour devenir Membre de l'OMC, le pays accédant doit convenir avec tous les Membres de l'OMC de ses modalités d'accession. Cela suppose l'établissement d'un groupe de travail composé des Membres de l'OMC et le lancement d'un processus de négociation. Pendant ces négociations, les Membres de l'OMC disposent de divers moyens, en dehors des discussions du groupe de travail, pour parvenir à un accord. Les négociations peuvent être facilitées par des Membres de l'OMC agissant en qualité de tierce partie, par le Président du groupe de travail et/ou par le Directeur général de l'OMC. Par exemple, le Président du Groupe de travail a mené un "processus de facilitation" pour les accessions du Yémen et de la République démocratique populaire lao, tandis que la Suisse a facilité les négociations en vue de l'accession de la Russie.

565

L'investissement étranger direct au
Cambodge a augmenté de 565%
depuis l'accession du pays à l'OMC.

Une grande réussite

Quels sont les avantages de l'accession à l'OMC?

La conclusion des négociations en vue de l'accession à l'OMC crée une situation "gagnant-gagnant". Les pays accédants engagent des réformes structurelles et des réformes visant à libéraliser le commerce, ce qui renforce le développement économique et aide à assurer l'intégration dans l'économie mondiale. Dans le même temps, à chaque nouvelle accession, le système commercial multilatéral se rapproche un peu plus de la participation universelle.

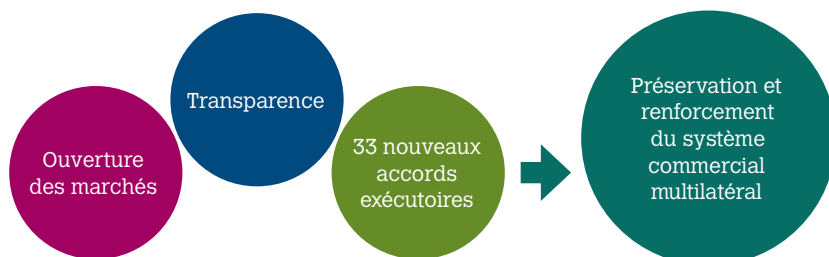
Comme toutes les négociations commerciales multipartites, les négociations en vue de l'accession à l'OMC demandent beaucoup de travail et nécessitent l'engagement proactif du gouvernement concerné. Au cours des 20 années d'existence de l'OMC, on a constaté que la réussite des négociations d'accession reposait sur un équilibre subtil entre leadership, détermination, endurance, savoir-faire, compromis et dévouement.

Le processus d'accession à l'OMC dure en moyenne 9,5 ans, le plus long ayant été celui des Seychelles (presque 20 ans) et le plus court celui de la République kirghize (un peu moins de 3 ans). La durée du processus dépend de l'engagement du gouvernement accédant, du degré de conformité de ses règles commerciales avec les règles de l'OMC et de la complexité des questions négociées.

Les "modalités d'accession" des nouveaux Membres sont devenues de plus en plus complexes au fil du temps, ce qui traduit non seulement l'extension des règles de l'OMC et la multiplicité des intérêts en jeu, mais aussi l'attention accrue accordée maintenant aux négociations d'accession et l'accent mis sur la conformité avec les règles de l'OMC.

Vingt années d'accession à l'OMC ont préservé et renforcé le système commercial de l'OMC fondé sur des règles et ont réaffirmé les valeurs fondamentales de l'OMC: non-discrimination, ouverture des marchés, transparence, compétitivité accrue et promotion de la coopération internationale.

Graphique 3: Quelle est la "valeur ajoutée" des résultats des accessions à l'OMC?



Ouverture des marchés

Les engagements tarifaires pris par les pays qui ont accédé à l'OMC au cours des 20 dernières années portent sur pratiquement tous les produits (99,9% contre 74% en moyenne pour les Membres originels de l'OMC). Ils assurent donc aux entreprises plus de prévisibilité et de transparence. Les engagements tarifaires (ou “consolidations” dans le jargon de l'OMC) des nouveaux Membres, qui s'appliquent à tous les participants au système multilatéral, sont en moyenne trois fois moins élevés que ceux des Membres originels de l'OMC (13,8% contre 45,5%).

Les 33 nouveaux Membres ont aussi contribué à l'ouverture des marchés dans le domaine des services et dans celui des marchés publics de biens, de services et de travaux de construction. En moyenne, les nouveaux Membres ont pris des engagements spécifiques dans plus de 100 sous-secteurs de services tandis que la moyenne pour les Membres originels est plutôt d'environ 50 sous-secteurs. De plus, la portée des engagements spécifiques des nouveaux Membres s'est considérablement élargie.

Par ailleurs, plus des deux tiers (71%) des pays ayant accédé au cours des 20 dernières années se sont engagés à accéder à l'Accord sur les marchés publics, qui compte actuellement 45 Membres.

Transparence

À la suite du long processus de négociation, les nouveaux Membres de l'OMC sont bien placés pour mettre en œuvre leurs obligations et exercer leurs droits de Membre dès le “premier jour” de leur accession à l'OMC.

Par exemple, les pays qui ont accédé au cours des 20 dernières années ont de meilleurs résultats que les Membres originels en ce qui concerne la notification rapide à l'OMC des modifications apportées à leurs réglementations commerciales. Cela est dû au fait que le processus d'accession oblige les nouveaux Membres à mettre en place des mécanismes appropriés pour présenter des notifications dès leur accession à l'OMC. Par voie de conséquence, cela a amélioré le niveau global de transparence du système commercial multilatéral.

13,8

Pour les 33 nouveaux Membres de l'OMC,
la moyenne des droits est de 13,8%, ce
qui est 3 fois moins que la moyenne des
droits des Membres originels.

Trente-trois nouveaux accords exécutoires

Les accords d'accèsion à l'OMC (appelés protocoles) constituent des obligations conventionnelles internationales ayant force exécutoire. Chaque protocole fait partie intégrante de l'Accord sur l'OMC et s'ajoute au corpus de textes juridiques de l'OMC. Les accessions ont donc contribué à renforcer la stabilité et la prévisibilité du système commercial multilatéral tout en modernisant et en améliorant la qualité des règles de l'OMC.



“L'accord négocié entre les Membres de l'OMC et le [nouveau] Membre ... se traduit par un équilibre subtil de droits et d'obligations, qui trouvent leur expression dans le libellé spécifique de chaque engagement énoncé dans ces documents. En fin de compte, le [nouveau] Membre ... et les Membres de l'OMC reconnaissent que la teneur de l'ensemble de textes relatifs à l'accèsion qui a fait l'objet d'intenses négociations constitue le “droit d'entrée” dans le système de l'OMC ...”

Rapport du Groupe spécial Chine –
Matières premières, paragraphe 7.112

1/5

Les pays qui ont accédé à l'OMC au cours des 20 dernières années ont participé à un cinquième des différends soumis à l'OMC, en tant que plaignants ou en tant que défendeurs. Ils ont aussi agi en tant que tierces parties dans plus de 337 cas.

Des exemples de réussite

Accessions des pays les moins avancés



Les négociations en vue de l'accession à l'OMC ont aidé les pays les moins avancés (PMA) à intégrer le commerce dans leurs programmes de développement. Deux PMA sont sortis de la catégorie des PMA depuis qu'ils ont accédé à l'OMC (Cabo Verde et Samoa).

Croissance économique et productivité

De 1995 à 2014, la valeur du commerce des marchandises des pays ayant accédé à l'OMC au cours de cette période a augmenté de 783% tandis que la valeur du commerce mondial des marchandises a augmenté de 268% pendant la même période.



Ouverture du commerce



Chaque accession à l'OMC menée à bien a entraîné un élargissement du système commercial multilatéral et une plus grande ouverture des marchés. Au cours des 20 dernières années, les négociations d'accession ont été conclues avec succès par l'ensemble des Membres de l'OMC, et des problèmes politiques sensibles ont été surmontés, ce qui prouve que l'OMC continue de rapprocher les pays et de stimuler le commerce mondial.

Un nombre croissant de Membres

Depuis la création de l'OMC en 1995, 33 pays ont accédé à l'Organisation.

Nouveau Membre	Date of accession
Équateur	21 janvier 1996
Bulgarie	1er décembre 1996
Mongolie	29 janvier 1997
Panama	6 septembre 1997
République kirghize	20 décembre 1998
Lettonie	10 février 1999
Estonie	13 novembre 1999
Jordanie	11 avril 2000
Géorgie	14 juin 2000
Albanie	8 septembre 2000
Oman	9 novembre 2000
Croatie	30 novembre 2000
Lituanie	31 mai 2001
Moldova, République de	26 juillet 2001
Chine	11 décembre 2001
Taipei chinois	1er janvier 2002
Arménie, République d'	5 février 2003

Nouveau Membre	Date of accession
Ex-République yougoslave de Macédoine	4 avril 2003
Népal	23 avril 2004
Cambodge	13 octobre 2004
Arabie saoudite, Royaume d'	11 décembre 2005
Viet Nam	11 janvier 2007
Tonga	27 juillet 2007
Ukraine	16 mai 2008
Cabo Verde	23 juillet 2008
Monténégro	29 avril 2012
Samoa	10 mai 2012
Fédération de Russie	22 août 2012
Vanuatu	24 août 2012
République démocratique populaire lao	2 février 2013
Tadjikistan	2 mars 2013
Yémen	26 juin 2014
Seychelles	26 avril 2015

* Les Membres de l'OMC ont formellement adopté les modalités d'accession du Kazakhstan en juillet 2015. Le Kazakhstan deviendra Membre 30 jours après avoir notifié sa ratification à l'OMC.



“L’accession à l’OMC est le meilleur bilan de santé de l’Organisation.”

Roberto Azevêdo
Directeur général de l’OMC

Transparence

Les négociations en vue de l’accession à l’OMC sont menées de manière transparente. Des renseignements sur les accessions à l’OMC sont disponibles via:

- la base de données sur les engagements pris dans le cadre des accessions (ACDB), qui est accessible à l’adresse <http://acdb.wto.org/>;
- le rapport annuel du Directeur général sur les accessions à l’OMC, publié sur le site Web de l’OMC;
- les bulletins mensuels d’information sur les accessions à l’OMC, disponibles sur le site Web de l’OMC;
- le Registre des accords bilatéraux sur l’accès aux marchés;
- le Portail d’information sur les accessions (AIP) – disponible prochainement.



Renseignements complémentaires

On trouvera de plus amples renseignements dans les publications de l’OMC, qui peuvent être achetées à la librairie en ligne de l’OMC ou par l’intermédiaire du réseau mondial de distributeurs.

<http://onlinebookshop.wto.org>

